



N° et date de parution : 3081 - 13/12/2007

Diffusion: 60905

Périodicité : Hebdomadaire USINENOUV_3081_106_44.pdf

Site Web: http://www.usinenouvelle.com

Page : 106

Taille : 100 %

INNOVATION

"J'ai failli être inventeur indépendant!"

Une idée traverse l'esprit d'un concepteur. C'est une solution technique brevetable. Avant de la déposer, il interroge une base pour vérifier la nouveauté de sa solution...

RUBRIQUE ANIMÉE PAR PIERRE BREESE ET YANN DE KERMADEC

■ Nous avons tous de bonnes idées pour améliorer notre quotidien, voire «changer le monde». Erwann Cloarec travaille au service R & D d'une entreprise de l'aéronautique et a suivi récemment une formation qui lui a fait découvrir le monde des brevets: «Comment utiliser les brevets pour mieux innover?» Depuis, il comprend mieux les règles du jeu, notamment le fait que toute solution technique, si elle est nouvelle, est potentiellement brevetable.

Un matin, alors qu'il travaillait avec son ordinateur portable sur plusieurs fichiers, il jonglait, comme souvent, pour les afficher à tour de rôle. C'était d'autant plus agaçant qu'il était en retard. C'est alors, brusquement, que l'idée jaillit: « Et si j'avais un portable avec plusieurs écrans... Ils pourraient se replier les uns sur les autres... Cela ne prendrait pas de place!»

Erwann a décidé de suivre son idée. Il prend des feuilles de papier pour simuler des écrans qui se replient. « Cela devrait marcher. Le portable sera juste un peu plus épais. C'est une bonne idée... et en plus, elle est brevetable! Il faut que je regarde vite dans les bases brevets pour voir si c'est nouveau. » Après avoir noté rapidement sur un papier ses idées principales, il reprend le cours de ses travaux aéronautiques. « Aïe, on y a pensé avant moi!»

Un soir, un mois plus tard, c'est l'épreuve de vérité. Notre concepteur va explorer www.espacenet.com, une base brevet gratuite sur internet. Il affine ses mots clés, dans le champ «mots du résumé»: «ordinateur ET écrans [avec un "s", car il y en a au moins deux]. » Il obtient une centaine de réponses. Incroyable: «C'est fou tout ce qu'il y a comme brevets pour des ordinateurs avec plusieurs écrans!» Il feuillette les résumés des documents sélectionnés... Et une vingtaine de clics plus tard: «Flûte, ça ressemble à mon idée!» Effectivement, c'est le même projet, mais la réalisation est un peu différente. Erwann passe en revue la centaine de résumés. Il trouve trois brevets pertinents, dont un, amé-

Les points dés

- ➤ Tout le monde peut devenir inventeur avec un peu de méthode... et de chance.
- ≥ Les bases brevets permettent de comparer, en temps réel, les solutions techniques que l'on crée avec celles déjà existantes.

ricain, qui décrit tout ce qu'il a imaginé, notamment un deuxième écran, tourné vers une personne en vis-à-vis, qui permet à deux interlocuteurs, face à face, de voir la même image!

Un peu plus tard, Erwann raconte son aventure à un ami. «Finalement, avec du recul, j'ai sans doute eu de la chance. Le brevet américain a été déposé il y a plus de huit ans et je n'ai encore jamais vu de portable avec plusieurs écrans. Et maintenant, il est possible d'utiliser un écran fixe, qui prolonge celui de son portable. Si j'avais été le premier, j'aurais déposé un brevet et je n'aurais sans doute pas eu plus de chance que l'inventeur américain! Mais cette expérience m'a beaucoup appris. Depuis, j'utilise beaucoup les brevets pour faire des états de l'art et chercher des solutions... et plusieurs d'entre elles ont déjà été brevetées par mon entreprise, puis mises en œuvre.»

LE COMMENTAIRE DE L'EXPERT, YANN DE KERMADEC, D'INSEP CONSULTING, BERNARD JULHIET GROUP



Avant de déposer une demande de brevet, il vaut mieux vérifier que la solution proposée est nouvelle.

On ne peut pas breveter une solution technique qui a été portée à la connaissance du public, quels que soient la date, le lieu, et la forme de cette communication (brevet, article, vente de produit...). Il paraît donc logique de vérifier le côté novateur d'une solution que l'on veut protéger, avant de déposer. Une recherche minimum dans les bases est relativement facile à faire, car plusieurs, très performantes, sont en accès gratuit sur internet (espacenet.com, google.com/patents...). Vérifier, en

temps réel, la primeur d'une solution est aisé. C'est une démarche logique, mais pas si naturelle: on a peur de «casser son rêve» d'avoir été le premier à trouver une solution originale.

En général, les concepteurs surestiment ce qui peut être breveté, mais sous-estiment la difficulté à respecter le critère de «nouveauté». Quand ils découvrent les brevets, ils s'exclament souvent: «Cette solution me paraît évidente! Je ne comprends pas qu'elle soit brevetée!» En revanche, quand ils ont mis au point une solution technique assez pointue, ils sont surpris de découvrir que des brevets, plus ou moins proches, ont déjà été déposés.

EN BREF

DÉPÔT PROVISOIRE DE BREVET À compter du 13 décembre, l'OEB acceptera le dépôt de « demandes provisoires ». Cette procédure d'urgence permettra de déposer un texte technique (une thèse, un projet d'article) sans exigence de forme, pour bénéficier d'une date de dépôt, Leguel devra être régularisé dans l'année qui suit.

BREVETABILITÉ
DES LOGICIELS
Le TGI de Paris confirme
qu'une invention
mise en œuvre par
ordinateur n'est pas
a priori exclue de la
brevetabilité, sous
réserve des critères
de nouveauté,
d'activité inventive
et de suffisance de
description.
(TGI Paris, 3° Ch. INFOMIL
d/ ATOS, 20 novembre 2007)

PROTECTION
DES PARFUMS
La cour d'appel d'Aixen-Provence admet
que la création d'un
parfum constitue une
œuvre de l'esprit,
protégée par le droit
d'auteur. Et condamne
pour contrefaçon une
imitation de Trésor.
(CA Aix, Lancôme d'Argeville,
13 septembre 2007)

